

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRIMATURE

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE  
HAUT COMITE NATIONAL

COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

28 DEC 2017

N° 249/PR/PM/MPE/HCN/STP/17



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVE AU TCHAD



**POLITIQUE DE DONNEES  
OUVERTES  
ITIE -TCHAD**

## **1. Introduction**

Depuis l'élaboration des documents de stratégies nationales de Bonne Gouvernance et de lutte contre la pauvreté publiés en 2002 et 2003 au Tchad, le pays œuvre sans relâche à la promotion Transparence. Les efforts du Tchad, s'illustrent par ses participations actives à différentes initiatives internationales et régionales traitant de ce sujet.

Adhésion à l'ITIE le 20 Aout 2007, par une déclaration publique du Premier Ministre chef de Gouvernement, Monsieur Kassiré Koumakoye.

Adoption dans le cadre du processus d'intégration dans l'espace CEMAC de la loi 018/PR/2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques promulgué par le Président de la République Monsieur Idriss Deby Itno le 24 Novembre 2016.

En application de la Norme ITIE 2016 qui requiert que les pays membres publient des rapports ITIE « compréhensibles, activement promus, accessibles au public et qu'ils contribuent au débat » (Exigence ITIE 7.1), le Haut Comité National ITIE-Tchad a décidé en sa session extraordinaire du 27 Décembre 2017 de publier régulièrement toutes les informations contextuelles et financières du secteur extractif liées au processus de rapportage ITIE selon le mécanisme de données ouvertes.

La présente politique souligne l'engagement du Haut Comité National ITIE-Tchad à accomplir cette exigence et détaille les modalités de sa mise en œuvre.

## **2. Objectifs**

Les objectifs recherchés dans la publication d'une politique de données ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad sont :

- ✓ Rendre l'ensemble des informations collectées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad accessibles et disponibles sous des formats appropriés ;
- ✓ Autoriser une libre utilisation et réutilisation de ces informations ;
- ✓ Encourager des débats publics documentés ;
- ✓ Eclairer les politiques publiques dans la gestion des revenus issus du secteur extractif ;
- ✓ Promouvoir la pratique des données ouvertes à l'ensemble des parties prenantes de l'ITIE.

## **3. Principes**

Le Haut Comité National ITIE Tchad s'engage à suivre et à appliquer les principes et notes d'orientation ITIE ainsi que les standards internationaux relatifs à l'ouverture des données pour rendre effective la publication des données ouvertes dès l'exercice 2018 au Tchad.

#### **4. Mise en œuvre**

Afin de satisfaire à l'exigence relative à l'accès, à la publication et la réutilisation des données suivant la Norme ITIE, le Haut Comité National s'engage dans un premier temps à publier sous sa supervision toutes les données issues du processus de rapportage ITIE ainsi que des documents sur le fonctionnement du groupe multipartite expressément recommandés par la Norme ITIE sur le portail internet du Secrétariat Technique Permanent de ITIE-Tchad ou via celui-ci par le portail du Secrétariat International ITIE.

Dans un deuxième temps, tout en mettant en œuvre cette modalité de publication, le Haut Comité National s'engage à travers des activités prévues dans son plan de travail 2018 à sensibiliser les autres parties prenantes (Gouvernement et entreprises) à promouvoir à terme, les systèmes de déclaration ITIE à travers leurs portails respectifs.

Les documents concernés par la publication sont notamment :

- ✓ Les procès-verbaux des réunions du Haut Comité National ;
- ✓ Les rapports d'avancement et rapports ITIE;
- ✓ Les termes de référence des consultants ;
- ✓ Tous les documents relatifs à l'accomplissement des exigences 1 à 7 de la Norme ITIE.

#### **5. Date d'application**

La totalité des documents dont ITIE Tchad est propriétaire feront l'objet d'une publication ouverte en ligne au cours de l'année 2018 dans le cadre de la présente politique.

La présente politique entrera en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Ndjamena le 29 Décembre 2017**

**Le Président du Haut Comité National**

**Me Béchir Madet,**

**Ministre du Pétrole et de l'Energie**

